

Département des Yvelines
 Arrondissement de Rambouillet
 Canton de d'Aubergenville
 Commune Le Tremblay-sur-Mauldre

REPUBLIQUE FRANCAISE
 LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Extrait du registre des délibérations
 Du Centre Communal d'Action Sociale

Date de convocation :

24 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres non excusés :
néant

Nombre de membres votants : 7

Objet :

Tarifs repas - Soirée créole

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 octobre à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune sous la présidence de Madame **Françoise CHANCEL**.

Étaient présent(e)s :

Danielle **Descombes**, Hélène **Jean-Baptiste**, Françoise **Soulaire** représentant le Conseil municipal,
 Patricia **Grospretre**, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, Anne **Prette** représentant les personnes âgées

Étaient absente excusée : Corinne **Manchon**, Josiane **Hanks (pouvoir à Mme Danielle Descombes)**, représentant l'Union Départementale des Associations des Familles, Nelly **Dufour**, représentant les personnes Handicapées,

Secrétaire de séance : Danielle DESCOMBES

Madame la présidente propose aux membres du Centre Communal d'Action Social de bien vouloir fixer le prix du repas de la soirée créole, organisée le 5 octobre 2024 comme suit :

- Repas adulte : 27 €
- Repas enfant (moins de 12 ans) : 13 €
- Moins de 6 ans : gratuit

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Décide d'appliquer les tarifs ci-dessus pour le repas créole organisé le 5 octobre 2024.

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, ou de sa notification

**Extrait certifié conforme,
 Fait au Tremblay-sur-Mauldre
 Le 7 octobre 2024**

**Publiée par affichage en Mairie 10 octobre 2024
 Reçue à la Préfecture le 10 octobre 2024**

**La Présidente,
 Françoise CHANCEL**

